

## Etude prospective Adour 2050

### Réunion publique de présentation des scénarios alternatifs

7 février 2019 – Parc des expositions de Pau

---

L'étude prospective **Adour 2050** est portée par l'Institution Adour, en partenariat avec l'agence de l'eau Adour-Garonne et les 2 régions du bassin de l'Adour et des côtières basques. L'initiative mobilise largement les acteurs et élus du territoire via un Comité de Pilotage et l'organisation d'ateliers d'acteurs et de débats publics. Adour 2050 est doté de son propre comité scientifique qui valide la rigueur et la qualité de la démarche. L'Institution Adour est accompagnée dans sa démarche par ACTeon et Futuribles, la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne apportant un appui technique pour l'analyse et la modélisation des ressources en eau.

### L'objet de la réunion publique

La réunion publique de présentation des scénarios alternatifs de la prospective Adour 2050 s'est tenue le 7 février 2019 de 16h à 18h30 à Pau (Parc des Expositions). Présidée par **Paul Carrère**, Président de l'Institution Adour porteur de la prospective Adour 2050, cette réunion publique a permis de :

- **Présenter la démarche Adour2050 et l'avancement de l'étude.** Débutée en 2016, les travaux ont déjà permis de décrire un scénario d'évolution climatique, un scénario d'évolution tendancielle du territoire et six scénarios alternatifs.
- **Présenter les deux scénarios d'évolution les plus souhaitables** choisis par le Comité de Pilotage de l'étude à l'issue de l'examen des impacts des scénarios sur la ressource en eau et sur le développement socio-économique du territoire.
- **Amorcer la mobilisation autour des pistes d'adaptation** qui devront être mises en œuvre pour prendre le chemin des scénarios souhaitables.

Le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, porté par l'agence de l'eau Adour-Garonne, a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion.

L'ensemble des documents se rapportant à cette réunion publique (dont le diaporama commenté) sont disponibles sur le site internet de l'Institution Adour sous l'onglet Adour 2050 : <http://www.institution-adour.fr/index.php/adour-2050.html>

## Le mot d'introduction du Président Paul Carrère

**Paul Carrère**, Président de l'Institution Adour, ouvre la réunion publique en replaçant la démarche prospective Adour2050 dans le contexte des projets de territoire qui émergent sur les bassins de l'Adour et des côtières basques. Les résultats de la prospective viendront alimenter les réflexions des projets de territoire, entre autres, en apportant une vision plus transversale et à plus long terme. Les travaux qui sont aujourd'hui présentés sont donc structurants pour bon nombre de démarches portées à une échelle plus locale. Le travail conduit par l'Institution Adour et le comité de pilotage de l'étude a permis d'examiner sept scénarios d'évolution à l'horizon 2050. Sur la base de l'évaluation des impacts des scénarios, le comité de pilotage a identifié deux scénarios souhaitables pour l'avenir du territoire. Adour 2050 étudie dès à présent les pistes d'adaptation pour que ces scénarios deviennent réalité. La mobilisation de l'ensemble des acteurs dans cette nouvelle étape de la démarche sera un élément central.

**Mathilde Chaussecourte**, chargée de mission à l'Institution Adour en charge de l'étude prospective Adour 2050, présente le programme de la réunion publique organisé autour de trois temps : **constater** les évolutions tendanciennes du territoire dans le contexte du changement climatique, **se projeter** à travers différents scénarios alternatifs, **s'adapter** durablement. Elle rappelle également le périmètre d'étude (le bassin de l'Adour et les côtières basques) ; les enjeux qui ont conduit l'Institution Adour à engager cette démarche, et ses objectifs ; les questions clés guidant l'étude prospective Adour 2050 ; les évolutions climatiques à l'horizon 2050 et leurs principales conséquences sur la ressource en eau ; les limites de l'étude prospective ainsi que la démarche mise en œuvre pour assurer (a) une mobilisation effective des acteurs du territoire et (b) la rigueur de la démarche (mobilisation d'un comité scientifique spécifique dédié à l'étude).

## Le constat des évolutions tendanciennes du territoire

**Maïté Fournier**, chef de projet chez ACTeon, en charge de l'étude Adour 2050, rappelle les résultats de la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude qui avaient été présentés lors de la dernière réunion publique du 24 janvier 2018. Le scénario des évolutions tendanciennes est un scénario qui fait l'hypothèse d'une continuité des tendances observées actuellement. Les impacts de ce scénario ont été analysés : impacts sur la ressource en eau (déficit quantitatif, enjeux de qualité, milieux aquatiques et risque inondation) et impacts socio-économiques (conflits liés à l'eau, enjeux par rapport au tourisme et aux loisirs, consommation d'espace agricole).

## Les scénarios alternatifs

**Pierre Strosser**, gérant d'ACTeon, expose la méthode de travail pour l'exécution de la phase 2 de l'étude. Deux ateliers multi-acteurs ont été organisés afin de construire collectivement des scénarios qui introduisent des ruptures par rapport aux évolutions tendanciennes, puis d'évaluer les impacts de ces scénarios sur le développement socio-économique et sur les ressources en eau. Les scénarios alternatifs reflètent les craintes ou les ambitions des acteurs du territoire mobilisés lors des ateliers. Au total, 6 scénarios alternatifs ont été développés et analysés selon 10 critères d'impact.

Les 6 scénarios alternatifs :

- 1- Démission de la puissance publique, déclin des activités socio-économiques,
- 2- Développement économique « coûte que coûte »
- 3- Des (tous) petits pas
- 4- Mutation agricole et reconversion vers l'écotourisme
- 5- Prise en compte proactive des enjeux sociétaux et environnementaux par la puissance publique
- 6- L'environnement au cœur du développement socio-économique du territoire

Les 10 critères d'impact :

- 1- Risque de non-respect du Débit Objectif d'Etiage
- 2- Qualité biochimique des cours d'eau
- 3- Etat écologique des milieux aquatiques
- 4- Vulnérabilité au risque inondation
- 5- Coût à la charge des collectivités
- 6- Impact potentiel sur l'emploi
- 7- Dynamisme socio-économique du territoire
- 8- Charge financière pour les ménages
- 9- Risque potentiel de conflit d'usage
- 10- Risque potentiel pour la santé

Echanges avec les participants à la réunion :

***Le scénario climatique montre qu'il y aura plus d'eau en hiver mais moins en été. Le stockage fait donc partie de la solution. En Espagne, 25% de la pluviométrie annuelle est stockée, contre seulement 2% sur l'Adour. Il y a urgence à remédier à cette situation. Le scénario des petits pas n'est donc pas suffisant et ne correspond pas aux attentes du projet.***

Le stockage est une des variables introduites dans les scénarios (certains scénarios considèrent une absence de capacités de stockage supplémentaire, d'autres un recours massif au stockage pour subvenir aux besoins estivaux).

***Il faudrait davantage aider ceux qui sont désireux de bien faire. A titre d'exemple : maintien des prairies sur les versants pour éviter les crues, passage en agriculture biologique de céréaliers irrigants.***

Il y a en effet de nombreux autres exemples d'actions vertueuses qui sont à soutenir et promouvoir pour une adaptation du territoire aux impacts du changement climatique. Ces pistes sont développées dans le cadre de la phase 3 de l'étude. Les acteurs agricoles y sont étroitement associés. Ces mesures sont par ailleurs d'ores et déjà identifiées dans le cadre des projets de territoire.

***La comparaison entre les différents scénarios montre que préoccupation environnementale et développement économique ne sont pas incompatibles. C'est un résultat très intéressant qui témoigne d'une évolution des mentalités. Mais cette évolution doit se produire dans les générations qui vivront en 2050 : il y a donc besoin d'une réappropriation sociale de l'Adour et plus largement de l'eau. Le chemin reste long à parcourir : en témoigne les stations d'eaux usées des Gaves qui ne sont toujours pas conformes, la présence de détergents dans les eaux et la non publication des résultats d'auto-évaluation de la qualité des rejets pourtant exigibles depuis le 30 juin 2018. L'avenir est dans le développement de molécules biodégradables qui n'auront pas besoin d'être traitées.***

L'Agence de l'eau Adour-Garonne soutient les maîtres d'ouvrages. Déjà une quinzaine de dossiers de financements pour la recherche de micro-polluants ont été instruits. La publication des résultats d'autocontrôle ne devrait pas tarder, conformément à la loi. Les plans d'action seront particulièrement intéressants à regarder.

## Les deux scénarios les plus souhaitables

**Maïté Fournier** détaille à présent les deux scénarios qui ont été choisis par le Comité de Pilotage de l'étude comme étant les plus souhaitables pour l'avenir du territoire. Il s'agit des scénarios :

5- Prise en compte proactive des enjeux sociétaux et environnementaux par la puissance publique

6- L'environnement au cœur du développement socio-économique du territoire

Ces deux scénarios présentent des caractéristiques communes sur la prise en compte de l'environnement, la gestion du grand cycle de l'eau, le développement touristique, l'aménagement urbain, la modernisation des services d'eau et d'assainissement ou le développement de circuits courts dans les filières de l'élevage.

Le scénario n°5 se démarque par une forte prise en main des enjeux par la puissance publique, véritable chef d'orchestre des transformations du territoire.

Le scénario n°6 quant à lui traduit une forte mobilisation des acteurs économiques autour des enjeux de l'environnement, considérés comme des facteurs de compétitivité et d'attractivité.

L'analyse des impacts de ces deux scénarios est présentée sous forme de cartes et de diagrammes qui permettent de constater l'effet de rupture par rapport aux évolutions tendanciennes.

**Paul Carrère** préside le comité de pilotage de l'étude Adour 2050 et témoigne des réactions des membres lors de la présentation des scénarios. Les priorités du comité de pilotage sont le partage de la ressource en eau, les enjeux de qualité de l'eau mais aussi le développement socio-économique du territoire. Une attention particulière a été apportée à ce que les scénarios choisis soient faisables. Trois scénarios ont suscité un rejet immédiat (n°1, n°2 et n°4). Le scénario des (tout) petits pas a retenu l'attention, il est rassurant car il bouleverse peu les habitudes ... mais, comme cela a été dit, il reste insuffisant. Les deux scénarios finalement retenus sont ambitieux et donnent le cap pour travailler sur les 30 prochaines années. Cette démarche est à prendre comme un outil d'aide à la décision, non la construction d'un outil réglementaire.

Echanges avec les participants à la réunion :

*Le scénario n°6 met l'accent sur la réutilisation des eaux usées traitées en agriculture irriguée. Ces projets posent beaucoup de questions. Ils nécessitent des traitements coûteux pour assainir l'eau. L'agriculture conventionnelle utilise aux environs de 200 molécules ... à mettre en parallèle des 4000 molécules qui peuvent se retrouver dans une station d'épuration (produits pharmaceutiques, produits d'entretien et de nettoyage, etc.)*

Cette remarque sera prise en compte pour le développement des pistes d'adaptation afin, justement, de ne pas faire fausse piste.

*Les scénarios ne tiennent pas suffisamment compte de la nappe de l'Adour amont qui présente de grandes potentialités.*

L'étude prospective Adour 2050 ne traite pas d'eaux souterraines en effet. Le BRGM conduit en parallèle une étude des impacts du changement climatique sur les eaux souterraines.

*Les changements ne pourront pas venir que d'un seul secteur : tout le monde devra agir. Or certains secteurs et départements sont plus en difficulté que d'autres. Dans les Hautes-Pyrénées, l'élevage est en péril et les pâturages s'enfrichent. En plaine, l'irrigation s'est développée dès les années 60 car les sols retiennent peu l'eau. L'irrigation a permis de valoriser ces sols et d'améliorer les rendements. Derrière cette production, c'est toute une industrie agro-alimentaire qui s'est structurée. L'amélioration des potentialités agronomiques des sols est un travail long et coûteux, entrepris déjà depuis longtemps avec le soutien de l'INRA. La diversité des territoires, et des capacités des sols, devra être prise en compte.*

Les pistes d'adaptation doivent en effet tenir compte des atouts et des difficultés de chaque département et chaque secteur, afin de proposer des transformations supportables et bénéfiques pour tous.

*Les pistes d'adaptation devront se construire sur la base d'un état des lieux. Il faut connaître la gravité de la situation pour pouvoir agir.*

L'état des lieux est déjà bien connu, à travers différents documents comme le SDAGE, les SAGE ou les projets de territoire. La nécessité d'agir n'est plus à démontrer. Il ne s'agit pas non plus de stigmatiser une activité ou un usage mais plutôt de se donner des objectifs communs et avancer ensemble.

## **La prochaine phase de travail sur Adour 2050**

La **prochaine phase** de l'étude prospective Adour 2050 (phase 3) est l'**élaboration de pistes d'adaptation**. Mathilde Chaussecourte présente les grands principes retenus pour que les deux scénarios deviennent réalité. Le travail a déjà été amorcé avec un atelier multiacteurs le 6 février 2019. Les propositions recueillies lors de cette réunion publique seront également intégrées dans les pistes d'adaptation.

**Véronique Mabrut**, agence de l'eau Adour-Garonne – directrice de la délégation Adour et côtiers basques, présente le **Plan d'Adaptation au changement climatique (PACC) du bassin Adour-Garonne**. Le territoire Adour-Garonne sera le territoire le plus touché par les impacts du changement climatique à l'échelle nationale. Ce PACC pose déjà les bases des mesures d'adaptation qui pourraient être développées par l'étude prospective Adour 2050. Il est le fruit d'un important travail de consultation et d'expertise. Le PACC, adopté en juillet 2018, s'articule autour de 7 groupes de mesures. Il est disponible via le site internet de l'Agence de l'eau (<http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/eau-et-changements-climatiques/le-plan-d-adaptation-au-changement-climatique.html>).

Le diaporama présenté par Véronique Mabrut lors de la réunion est intégré au diaporama de la réunion publique disponible sur le site internet de l'Institution Adour.

Echanges avec les participants à la réunion :

*En 2050, il y aura eu 5 SDAGE. Il faut donc réfléchir à intégrer le niveau d'ambition présenté aujourd'hui dans la continuité des programmes actuels. Les résultats des initiatives voisines Garonne 2050, Dordogne 2050 et bientôt Charente 2050 devront converger pour alimenter les prochains SDAGE, mais également les conclusions des Assises de l'Eau et du Plan d'Adaptation Changement Climatique Adour-Garonne. La fusion des régions est aussi une occasion de mieux connaître ce que font les départements voisins : le département de l'Hérault a élaboré un schéma départemental d'irrigation, par exemple. Le travail de veille sera indispensable. Le Comité National de l'Eau a travaillé à définir les PTGE : projets de territoire de gestion de l'eau, à la suite du rapport Bisch : une instruction sera bientôt adressée aux Préfets. Une note est également en préparation sur l'enjeu de la continuité écologique et de l'hydro-électricité (enjeu fort dans les TEPOS et la programmation pluriannuelle de l'énergie). La question de la gouvernance sera centrale : une circulaire est attendue sur les SOCLE afin de mettre plus de cohérence. Par exemple, le sujet des eaux pluviales en zone rurale nécessite une clarification pour que cette compétence soit clairement attribuée. Enfin, une place plus grande devra être donnée à l'expression citoyenne – trop peu reconnue jusqu'à présent.*

Ces éléments seront intégrés dans les pistes d'adaptation. Les participants sont invités à transmettre à l'Institution Adour tous les documents qui peuvent venir enrichir le travail sur les pistes d'adaptation mené dans le cadre de la phase 3.

*La question des financements n'est pas à négliger. Le financement des ouvrages mobilise déjà collectivités et irrigants mais les moyens mobilisés restent faibles. La multifonctionnalité permettra de mieux répartir les coûts entre l'ensemble des bénéficiaires. Les anciennes carrières sont des sites à considérer pour réaliser de l'écrêtement de crues, par exemple, et ainsi limiter les coûts de création d'un ouvrage.*

L'Institution Adour travaille avec l'UNICEM pour valoriser au mieux les capacités des anciennes carrières. Les synergies sont en train d'être étudiées sur l'Adour amont.

*En 2011, un protocole d'accord a été signé entre l'Etat, les 4 chambres d'agriculture et les 4 départements pour la gestion de l'eau. L'Etat s'était engagé à aider les projets de stockage pour qu'ils voient le jour d'ici 2021. L'échéance est repoussée à 2027. Les inquiétudes de la profession sont fortes concernant la tenue de l'engagement ; en parallèle, des efforts importants sont consentis pour tenir les DOE et préserver les milieux (tours d'eau). Ce sujet devrait être une urgence.*

Ces éléments seront intégrés dans les pistes d'adaptation.

## **Le mot de conclusion du Président Paul Carrère**

**Paul Carrère**, Président de l'Institution Adour, clôture la réunion publique en remerciant les participants et en les invitant à continuer de s'investir largement dans la dernière étape de l'étude Adour 2050. L'Institution Adour prépare déjà l'après étude, c'est-à-dire l'accompagnement des acteurs dans la mise en œuvre des pistes d'adaptation.